ÉDOUARD MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 30 avril 2025, à 18 h 30, au local B-105, 945 chemin Chambly, à Longueuil.

Sont présent(e)s :

Hélène Bailleu, membre d'office et directrice générale du Cégep
Marie-Ève Baron, membre du personnel enseignant
Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Mordjane Dahes, étudiante du secteur technique, ÉNA
Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
Benoit Dicaire, parent d'étudiant
Stéphane Dion, parent d'étudiant
Raymond Lagacé, secteur socio-économique
Manon Lapierre, personnel de soutien
Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire
Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Julie Loslier, secteur socio-économique
Patrick Monarque, secteur entreprises
Janick Morin, membre du personnel enseignant
Julie Tougas Ouellette, membre du personnel professionnel non enseignant
Ali Pigeon-Rivard, étudiant secteur préuniversitaire
Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Edouard Spriet, secteur activités entreprises

Sont absent(e)s :

Billy Green, étudiant du secteur technique, campus de Longueuil

Sont invité(e)s :

Mélanie Chaussé, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale
Jasmine Dupont, directrice des ressources matérielles
Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Mylène Godin, directrice des communications et des relations gouvernementales
Geneviève Guérard, directrice des ressources humaines
Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
François Lefebvre, directeur des ressources financières
Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information
Amélie Laplante, directrice adjointe, Direction des études

Isabelle Viens, coordonnatrice du département Optique et Lunetterie
Brigitte Chartrand, directrice adjointe, direction de la formation continue et des services aux entreprises
Rouba Choueiri, conseillère pédagogique, direction de la formation continue et des services aux entreprises
Karina Morin, directrice adjointe, projets majeurs et transformation durable
Louis-Philippe Gagnon, coordonnateur aux approvisionnement, Direction des ressources financières
Martin Desrochers, directeur adjoint des études, Direction des études
Gaëlle Leruste, conseillère au développement institutionnel, Direction du développement institutionnel et secrétariat général

Benoit Dicaire, président du conseil d'administration, préside l'assemblée. Mélanie Chaussé, agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 30.

Le président, Benoit Dicaire souhaite la bienvenue à Mélanie Chaussé, la nouvelle directrice du développement institutionnel et secrétaire générale du Cégep.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour	**Points**
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée précédente	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 mars 2025	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 mars 2025	Information
3. Adoption de DEC et D'AEC	
3.1 Adoption de la révision du Programme optique et lunetterie Présenté par : Emmanuelle Roy, Amélie Laplante, Geneviève Brunet, Isabelle Viens	Décision
3.2 Adoption de la révision de l'AEC Courtage immobilier résidentiel Présenté par : Claudine Ellyson, Brigitte Chartrand et Rouba Choueiri	Décision
3.3 Adoption de DEC Présenté par : Emmanuelle Roy	Décision
3.4 Adoption d'AEC Présenté par : Emmanuelle Roy	Décision
4. Adoption des bons de commande	
4.1 Octroi d'un contrat pour le projet d'aménagement d'un laboratoire et d'une classe en soins infirmiers Présenté par : Jasmine Dupont, Karina Morin, Louis-Philippe Gagnon	Décision
4.2 Amphithéâtre C-250 et C-251 Présenté par : Jasmine Dupont, Karina Morin, Louis-Philippe Gagnon	Décision

4.3 Toiture bassin B001 et B002 — Décision
Présenté par : Jasmine Dupont, Karina Morin, Louis-Philippe Gagnon

4.4 Autorisation d'une demande de financement pour un projet d'analyse d'écart de formation pour les mécaniciens d'aéronefs étrangers — Décision
Présenté par : Hélène Bailleu, Claudine Ellyson

5. Entérinement de la nomination d'un membre pour la commission des études — Décision
Présenté par : Emmanuelle Roy

6. Adoption du Calendrier des instances 2025-2026 — Décision
Présenté par : Mélanie Chaussé

7. Adoption du Plan Stratégique 2025-2030 — Décision
Présenté par : Hélène Bailleu, Emmanuelle Roy, Martin Desrochers, Gaëlle Leruste

8. Informations — Information

8.1 La Vie au Cégep
Présenté par : Hélène Bailleu

8.2 Évaluation du conseil d'administration
Présenté par : Mélanie Chaussé

8.3 Nombre de personnes étudiantes admises au premier tour pour la session d'automne 2025
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy

9. Correspondance — Information

10. Dépôt de documents — Information

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 5 mars 2025
- Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité directeur du 13 mars 2025
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 4 mars 2025
- Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances

11. Date de la prochaine séance — Information

12. Suivi des projets majeurs

12.1 HUIS CLOS – Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation — Information
Présenté par : Hélène Bailleu

12.2 HUIS CLOS – Projet d'Aérocampus — Information
Présenté par : Pascal Désilets

13. Levée de la séance — Décision

25-CA-028 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Janick Morin, appuyé par Josée Lepitre, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 30 avril 2025 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2025

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2025

25-CA-029 PROPOSITION

Manon Lapierre, appuyée par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 mars 2025 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2025

Aucun suivi n'est fait.

3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

3.1 ADOPTION DE LA RÉVISION DU PROGRAMME OPTIQUE ET LUNETTERIE

Amélie Laplante, directrice adjointe aux études, et Isabelle Viens, professeure en Optique et lunetterie, se joignent à la réunion pour présenter la révision locale du programme Optique et lunetterie. Elles présentent les particularités du programme, ainsi que les choix locaux qui ont été effectués, et rappellent que l'implantation du nouveau programme est souhaitée pour l'hiver 2026.

But du programme

Comme inscrit dans le programme d'études du ministère de l'Enseignement supérieur, au terme de ses études en Optique et lunetterie, la personne diplômée sera apte à exercer la profession d'opticien ou d'opticienne d'ordonnances en:

- Fournissant une orthèse visuelle à une cliente ou à un client qui désire corriger un problème de vision;
- Déterminant les caractéristiques des lentilles ophtalmiques nécessaires;
- Conseillant et assistant la clientèle dans le choix de montures;
- Fabriquant et, au besoin, réparant des lunettes;
- Ajustant des lunettes et des lentilles de contact;
- Assurant un suivi auprès de leurs clientes et clients;

- Résolvant des problèmes dont la solution réside dans un ajustement précis et minutieux de l'orthèse. Leur niveau de responsabilité est important dans la mesure où les décisions prises ont une incidence sur l'acuité visuelle et la santé oculaire de leurs clientes et clients;

Conformément aux buts généraux de la formation technique, ce programme vise :

- À rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire à lui permettre de réaliser correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les rôles, les fonctions, les tâches et les activités de la profession;
- À favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de la profession choisie;
- À favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels;
- À favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par une sensibilisation à l'entrepreneurship.
- Le programme Optique et lunetterie permet également de mettre en œuvre les intentions éducatives des composantes communes, propres et complémentaires de la formation générale, indiquées dans le document intitulé « Formation générale. Des collèges pour le Québec du XXIe siècle »;
- Finalement, le programme permet de concilier deux exigences de formation, soit la polyvalence et la maîtrise d'une fonction technique. La polyvalence est assurée, notamment, par l'acquisition de compétences générales, qui permet aux opticiennes et aux opticiens de faire preuve d'autonomie dans l'accomplissement de leurs fonctions. Cette acquisition, de plus, facilite leur adaptation à des situations de travail nouvelles découlant d'une évolution de leurs tâches ou de modifications dans les matériaux et équipements utilisés. L'acquisition de telles compétences favorise également chez ces personnes une meilleure adaptation à des contextes de travail divers. Les opticiennes et les opticiens d'ordonnances peuvent être appelés à travailler dans différents environnements.

Comme la profession d'opticienne et d'opticien est une profession à titre réservé et à exercice exclusif, le programme répond aux termes de la loi constitutive de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (L.R.Q., c. 0-6):

«8. Constitue l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances tout acte qui a pour objet de poser, d'ajuster, de remplacer ou de vendre une lentille ophtalmique.» (Les caractères gras sont de nous)«9. Un opticien d'ordonnances ne peut poser les actes décrits à l'article 8 que sur ordonnance d'un médecin ou d'un optométriste, ou sur présentation d'une lentille ophtalmique

brisée, lorsqu'il s'agit de la remplacer, ou sur présentation d'une lentille ophtalmique dûment obtenue au moyen d'une ordonnance, lorsque le client désire en obtenir un double.»

Les compétences générales tiennent donc compte de ces dimensions de la profession. »

Le programme Optique et lunetterie qui sera offert au cégep Édouard-Montpetit intégrera dans la formation, les étapes de fabrication d'une monture ophtalmique en acétate de cellulose. Ceci permettra aux étudiantes et aux étudiants de mieux comprendre les particularités d'ajustement des montures selon la morphologie de la clientèle et de se coller à la réalité actuelle du marché du travail qui propose davantage de produits sur mesure. De plus, dès la première session, les étudiantes et les étudiants participeront à différents ateliers d'apprentissage en milieu de travail (AMT), ce qui leur offrira des expériences riches et variées et surtout, collées à la réalité.

25-CA-030 PROPOSITION

ATTENDU que le programme Optique et lunetterie est conforme aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
ATTENDU la recommandation de la Commission des études;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Janick Morin, appuyé par Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'adopter la révision locale du programme Optique et lunetterie tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME AEC EN COURTAGE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL - EEC.1Y

25-CA-031 PROPOSITION

Claudine Ellyson, directrice à la formation continue et aux services aux entreprises, Brigitte Chartrand, directrice adjointe à la formation continue et aux services aux entreprises, Rouba Choueiri, conseillère pédagogique à la formation continue et des services aux entreprises présentent la nouvelle version de l'attestation d'études collégiales (AEC) *Courtage immobilier résidentiel* (EEC.1Y).

En 2022, à la suite de changements apportés à la Loi sur le courtage immobilier et d'une révision du référentiel des compétences de l'Organisme d'autoréglementation en courtage immobilier (OACIQ), il devenait impératif de réviser l'AEC afin qu'elle respecte le cadre réglementaire et les compétences recherchées dans l'exercice de la profession. Le nouveau programme développé en consortium mise sur l'ajout d'une compétence transversale portant sur l'éthique. De plus,

une toute nouvelle compétence portant sur la gestion des activités professionnelles dans le domaine de l'immobilier a été ajoutée au début du programme afin d'aider les étudiants et les étudiantes à mieux circonscrire l'industrie du courtage immobilier et mieux comprendre la fonction de travail. Finalement, un cours intégrateur a été ajouté afin de développer le savoir-faire des personnes étudiantes pour le traitement des transactions immobilières.
Cette nouvelle AEC est d'une durée de 585 heures, alors que l'ancien programme comportait 570 heures. Le nombre de compétences est passé de 7 à 10 afin d'assurer l'harmonisation cours-compétences. Ainsi, chaque cours correspond à une seule compétence, alors que le programme précédent comportait des compétences réparties dans plusieurs cours. L'ancienne version du programme sera retirée du Système des objets d'études collégiales (SOBEC). Il est à noter que ce nouveau programme sera offert à distance afin de répondre aux besoins des personnes étudiantes adultes.

ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises possède les plans-cadres de cours de l'AEC en Courtage immobilier résidentiel (EEC.1Y);
ATTENDU que le personnel enseignant a les qualifications requises pour diffuser les cours de l'AEC;
ATTENDU la recommandation de la Commission des études;
ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Raymond Lagacé, appuyé par Isabelle Desrochers Galipeau, propose à l'assemblée d'adopter le nouveau programme réseau d'AEC en Courtage immobilier résidentiel (EEC.1Y)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3 ADOPTION DE DEC

25-CA-032 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Josée Lepitre, appuyée par Janick Morin, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux personnes étudiantes qui ont terminé leurs études lors des sessions, d'hiver 2024, d'été 2024, d'automne 2024 et d'hiver 2025 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.4 ADOPTION D'AEC

25-CA-033 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Benoit Lecours, appuyé(e) par Julie Loslier, propose à l'assemblée d'autoriser le cégep Édouard-Montpetit à délivrer une attestation d'études collégiales aux personnes étudiantes qui ont terminé leurs études lors de la session d'hiver 2025 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE ET D'UNE CLASSE EN SOINS INFIRMIERS

Le projet consiste en l'aménagement complet d'un laboratoire en soins infirmiers au campus de Longueuil. Ce laboratoire sera dédié principalement pour l'enseignement à la Formation continue de l'AEC d'Intégration à la profession infirmière au Québec. Ce local spécialisé comprendra quatre alcôves civières munies des équipements et services simulant le milieu hospitalier tout en combinant un espace pédagogique pouvant accueillir vingt étudiants et professeur. En plus du laboratoire, un dépôt adjacent comportant un espace de bureau pour une ou un technicien(ne) en travaux pratiques (TTP) et une classe polyvalente dédiée principalement à l'AEC seront aménagés.

Actuellement localisée à l'ÉNA, le rapatriement de l'AEC d'Intégration à la profession infirmière au campus Longueuil permettra la mutualisation des espaces et l'optimisation des taux d'occupation des locaux spécialisés lors des périodes de stage, en plus de faciliter le déplacement des enseignants et étudiants. L'aménagement est stratégiquement implanté dans le même secteur que le département de soins infirmiers à l'enseignement régulier, et ce, afin d'unifier et de renforcer ces programmes.

Cette relocalisation permettra à l'ÉNA de concentrer ses activités autour de son axe majeur d'aéronautique et ainsi renforcer son identité. De même, la cohabitation au campus de Longueuil des offres de formation renforcera l'expertise de l'institution en soins infirmiers, ce qui s'inscrit parfaitement dans l'alignement stratégique menant au pavillon de la santé et l'innovation.

25-CA-034 PROPOSITION

ATTENDU l'opportunité de réaménager les espaces avec des subventions externes ;
ATTENDU que le montant est prévu au budget de fonctionnement;
ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00016952;
ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Ali Pigeon-Rivard, appuyé par Isabelle Desrochers Galipeau, propose à l'assemblée de retenir l'offre de la firme SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un laboratoire et d'une classe en soins infirmiers, au montant de 282 071.15$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 301 638.79$. De plus, conformément à l'article 17 de la Loi pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, une délégation est accordée à la direction des ressources matérielles, d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'AMPHITHÉÂTRE C-250 ET C-251

Le projet consiste en la rénovation des deux amphithéâtres C-250 et C-251 datant de 1964. Les travaux prévoient l'enlèvement d'amiante, le remplacement des appareils d'éclairage, le remplacement des équipements scénographiques et informatiques, le remplacement des finis, l'ajout de gicleurs automatiques à eau et l'ajout de plafonds acoustiques. Ces améliorations offriront un environnement plus adéquat et stimulant pour l'enseignement autant pour les étudiants que les professeurs.

À noter que ces lieux vétustes sont dans les moins prisés du Cégep actuellement et que, dans un contexte d'augmentation de la population étudiante, tous les locaux doivent être utilisés à leur plein potentiel pour répondre à notre mission et favoriser la réussite de nos jeunes. De plus, la réalisation d'un projet majeur comme le pavillon de la santé et de l'innovation limitera les projets réalisables pour les locaux situés à proximité des zones d'intervention durant les années de construction de celui-ci. Puisque la venue de ce projet majeur semble imminente et que le besoin de locaux d'enseignement est essentiel pour répondre à la demande, la réalisation de ces travaux dans les amphithéâtres cet été est donc essentielle au fonctionnement.

25-CA-035 PROPOSITION

ATTENDU l'opportunité de réaménager les espaces avec des subventions externes ;
ATTENDU que le montant est prévu au budget d'investissement;
ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;
ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00016981;
ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Julie Tougas Ouellette, appuyée par Patrick Lefebvre, propose à l'assemblée de retenir l'offre de SUR-MESUR, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC pour l'exécution de la rénovation des amphithéâtres C-250 et C-251, au montant de 475 834$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 497 988,90$. De plus, conformément à l'article 17 de la Loi pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, une délégation est accordée à la direction des ressources matérielles, d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE DEUX BASSINS DE TOITURE - ÉNA

Dans le cadre de son programme de maintien des actifs immobiliers, la direction des ressources matérielles fait exécuter des réfections de toiture dès lors que des bassins atteignent leur fin de vie utile et que la vétusté est confirmée par des expertises visuelles et thermographiques. De plus, ces réfections de bassins de toit de l'École nationale d'aérotechnique s'inscrivent dans les exigences 0-5 ans du Plan annuel de gestion des actifs (PAGI) du Cégep. Les travaux de réfection de 2 bassins sont prévus à l'été 2025 et se feront sans nuire au bon fonctionnement des activités pédagogiques ou estivales de l'ÉNA.

25-CA-036 PROPOSITION

ATTENDU que le montant est prévu au budget d'investissement;
ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics;
ATTENDU le résultat de l'appel d'offres APL00017050;
ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Manon Lapierre, appuyée par Frédéric Lefebvre, propose à l'assemblée de retenir l'offre de la firme Toitures Couture & Associés inc. pour l'exécution des travaux de réfection de 2 bassins de toiture - ENA, au montant de 371 000,00$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 394 086,09$. De plus, conformément à l'article 17 de la Loi pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat, une délégation est accordée à la direction des ressources matérielles, d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.4 MODIFICATION DU SIGNATAIRE – AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN PROJET D'ANALYSE DE FORMATION POUR LES MÉCANICIENS D'AÉRONEFS ÉTRANGERS

La résolution numéro 23-CA-112 a été adoptée par le C.A le 29 novembre 2023 relativement au projet d'analyse d'écart de formation pour les mécaniciens d'aéronefs étrangers. Cette résolution autorise le directeur général, M. Sylvain Lambert, à signer au nom du cégep tout document officiel concernant la demande de subvention relativement au Programme d'aide à la reconnaissance des compétences pour son projet d'analyse d'écart de formation pour l'industrie de l'aéronautique.

Compte tenu du départ de Sylvain Lambert à titre de directeur général au mois de juillet 2024 et de l'arrivée de la nouvelle directrice générale, Hélène Bailleu, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration nous demande d'actualiser le nom du signataire indiqué à la résolution initiale afin que celle-ci puisse signer, au nom du cégep, un addenda modifiant contrat.

Il est donc proposé d'adopter la présente résolution afin d'autoriser la directrice générale à signer tout document officiel concernant la demande de subvention dans le but de satisfaire la demande du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

25-CA-037 PROPOSITION

ATTENDU la résolution numéro 23-CA-112 ;
ATTENDU le départ de M. Sylvain Lambert en date du 30 juin 2024;
ATTENDU que depuis le 1er juillet 2024 la directrice générale du cégep Édouard-Montpetit est Mme Hélène Bailleu;
ATTENDU la demande de la part du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour que la directrice générale en poste puisse signer tout document relatif au contrat intervenu à la suite de l'adoption de la résolution numéro 23-CA-112 ;

Benoit Lecours, appuyé par Josée Lepitre, propose à l'assemblée d'autoriser la direction générale, à signer au nom du cégep Édouard-Montpetit tout document officiel concernant la demande de subvention relativement au Programme d'aide à la reconnaissance des compétences pour son projet d'analyse d'écart de formation pour l'industrie de l'aéronautique, et ce, à compter du 30 avril 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ENTÉRINEMENT DE LA NOMINATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES ÉTUDES

Conformément au *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7), le conseil d'administration doit entériner les nominations des membres de la Commission des études.

3.1. Membres

La commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

3.1.1. la direction des études qui en est la présidente;

3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;

3.1.3. onze (11) personnes enseignantes, préférablement à la coordination de programme d'études, ou d'enseignantes et enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de programme, ou à défaut, d'autres personnes enseignantes des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :

a) un (1) du programme de *Sciences de la nature*

b) un (1) du programme de *Sciences humaines*

c) un (1) du groupe *Arts, lettres et communication* et *Arts visuels*

d) trois (3) de la *Formation générale :*

- *un (1) Littérature et français*,
- *un (1*) *Philosophie,*
- *un (1) Éducation physique et Langues*

e un (1) du groupe *Technologie du génie électrique*, *Techniques* d'*intégration multimédia* et *Techniques de l'informatique*

f) un (1) du groupe *Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie et Techniques d'hygiène dentaire*

g) un (1) du groupe *Soins infirmiers, Techniques d'éducation spécialisée* et *Techniques d'éducation à l'enfance*

h) un (1) du groupe *Optique et lunetterie*, *Techniques de comptabilité et de gestion* et *Gestion de commerces et Technologie de radiodiagnostic* ;

i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial*, *Techniques de maintenance d'aéronefs* et *Avionique*

3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément la personne à la vice-présidence des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;

3.1.5. trois (3) personnes étudiantes inscrites à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;

3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;

3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

3.2. Nomination

3.2.1. Les candidatures émanant des personnes enseignantes siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun - sont acheminées à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.

3.2.2. Les enseignantes et enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble du corps professoral au cours d'une assemblée générale du Syndicat.

3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.

3.2.4. La désignation des membres de la commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

25-CA-038 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la commission des études*;
ATTENDU que la personne désignée a été élue par ses pairs au cours du Bureau Exécutif extraordinaire de l'Association générale étudiante du cégep Édouard-Montpetit (AGECEM) tenu le 6 février 2025 conformément au *Règlement de la commission des études* et représente une des catégories de membres prévue à l'article 3.1 du *Règlement de la commission des études*;

Ali Pigeon-Rivard, appuyé(e) par Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'entériner la nomination de François Gervais comme membre étudiant à temps plein inscrit dans un programme d'études techniques.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. APPROBATION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2025-2026

Mélanie Chaussé, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, dépose le Calendrier des instance 2025-2026.

25-CA-039 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;
ATTENDU la recommandation du comité directeur;

Stéphane Dion, appuyé(e) par Benoit Lecours, propose à l'assemblée d'adopter le Calendrier des instances 2025-2026 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030

Le Plan stratégique 2025-2030 présente les orientations dans lesquelles le cégep Édouard-Montpetit et l'École nationale d'aérotechnique prévoient s'engager au cours des cinq prochaines années dans le but d'atteindre un certain nombre d'objectifs stratégiques lui permettant d'accomplir sa mission. Ces objectifs stratégiques sont associés à des axes d'intervention que le Cégep compte privilégier. De plus, des indicateurs et des cibles permettant d'apprécier l'atteinte des résultats sont précisés. Ce plan stratégique sera mis en œuvre par le biais d'actions déterminées dans les plans de travail annuels que toutes les directions du Cégep élaboreront sur la base de ce *Plan stratégique 2025-2030*.

L'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* demande que chaque collège se dote d'un plan stratégique:

> « Le conseil de chaque collège établit, en tenant compte de la situation du collège et des orientations du plan stratégique établi par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années. Ce plan comporte l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser la mission du collège. Il intègre un plan de réussite, lequel constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants. »[1]

Le conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit a mandaté, en juin 2023, la Direction générale pour entreprendre le travail nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du prochain cycle de planification stratégique (résolution 23-CA-67).

Les objectifs de la démarche inscrite dans le devis incluaient :

- De faire état des résultats obtenus à la suite du Plan stratégique 2018-2024, d'en tirer des constats et d'identifier les améliorations possibles pour le prochain cycle de planification stratégique ;

[1] Québec. « C-29 Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ». En ligne. 2018. Éditeur officiel du Québec. page 6, chapitre 1, article 16.1.
< http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/C-29.pdf >. Consulté le 16 avril 2018.

- D'intégrer les constats recueillis lors des exercices d'autoévaluation des composantes de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite du système d'assurance qualité du Cégep ainsi que d'actualisation du plan stratégique ;
- De mettre en lumière les grandes réalisations des dernières années, reconnaître la contribution de la communauté collégiale à cet égard, et s'assurer de son adhésion dans la définition des grands objectifs du prochain plan stratégique;
- De réaliser une analyse des contextes internes et externes, ainsi qu'une analyse stratégique des forces, faiblesses, opportunités et menaces du cégep Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aérotechnique ;
- Sur la base des travaux précédents, élaborer un plan stratégique pour la période de 2025 à 2030, ainsi que son plan lié à la réussite, incluant notamment :
    - L'énoncé de mission et des valeurs ;
    - L'énoncé de vision ;
    - Le contexte et les enjeux ;
    - Les orientations stratégiques ;
    - Les axes d'intervention, les indicateurs et les cibles.

Tel que demandé par le conseil d'administration et considérant la culture du cégep Édouard-Montpetit et de l'École nationale d'aérotechnique, le travail a été fait dans le respect de la théorie de la construction d'un plan stratégique, autant en consultant qu'en considérant les rétroactions de la communauté collégiale à différents moments :

- Journée de co-construction en mai 2024;
- Consultations du personnel et de la population étudiante au cours de la session d'automne 2024 au Cégep et à l'ÉNA;
- Consultation électronique du personnel au cours de la session d'automne 2024;
- Consultation par dépôt de mémoires des départements et des services, des syndicats au cours de la session d'automne 2024;

Consultation de la Commission des études en février, mars et avril 2025, en plus de deux séances de travail du comité des orientations pédagogiques en février 2025.

25-CA-040 PROPOSITION

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* eu égard à l'établissement d'un plan stratégique;

ATTENDU les travaux menés depuis plus d'un an par le comité consultatif pour l'élaboration d'un plan stratégique, conformément à ce que le conseil d'administration a demandé dans le devis de juin 2023;

ATTENDU l'avis favorable formulé par la Commission des études le 8 avril 2025;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Josée Lepitre, appuyée par Stéphane Dion, propose à l'assemblée d'adopter le *Plan stratégique 2025-2030* tel qu'il est déposé et de le mettre en œuvre à compter du début de la session d'automne 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. INFORMATIONS

8.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 13 mars 2025 au 11 avril 2025.

8.2 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mélanie Chaussé, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, présente le point d'information concernant l'évaluation du conseil d'administration pour l'année 2024-2025.

Les objectifs de cette évaluation sont de maintenir de bonnes pratiques de gouvernance et de permettre au conseil d'administration de s'assurer que les administratrices et les administrateurs ont les ressources, les capacités et les compétences nécessaires pour accomplir leur mandat. Les membres du conseil d'administration sont invités à remplir le questionnaire d'évaluation jusqu'au mercredi 7 mai 2025 au plus tard. Un lien vers le questionnaire leur sera transmis par courriel sous peu.

Les résultats, qui seront reçus et présentés de façon anonyme, seront analysés par le comité directeur et seront ensuite présentés aux membres du conseil d'administration lors de la prochaine réunion le 11 juin 2025.

8.3 NOMBRE DE PERSONNES ÉTUDIANTES ADMISES AU PREMIER TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2025

Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre de personnes étudiantes admises à la session d'automne 2025 après le premier tour du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).

9. CORRESPONDANCE

Le 21 mars 2025, le président du conseil d'administration a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, l'informant qu'une subvention maximale de 1 431 292$ sera octroyée pour l'année scolaire 2024-2025 afin de contribuer au financement du loyer prévu à l'entente de location temporaire numéro 7 conclue avec l'organisme à but non lucratif Développement

Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) pour les besoins immobiliers de l'École nationale d'aérotechnique.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 5 mars 2025;
- Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité directeur du 14 mars 2025;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 4 mars 2025;
- Tableau de suivi des acquisitions et projets autorisés par les instances

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 11 juin 2025, à 18 h 30, au local B-105 du campus de Longueuil. Un souper de reconnaissance des membres sortants du conseil d'administration est prévu de 17 h 30 à 18 h 30.

12. SUIVI DES PROJETS MAJEURS – TRAITÉS À HUIS CLOS

12.1 HUIS CLOS - PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Elle répond aux questions des membres.

12.2 HUIS CLOS – PROJET D'AÉROCAMPUS

Hélène Bailleu, directrice générale, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'Aérocampus à l'ÉNA. Elle répond aux questions des membres.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est dûment proposé et appuyé, et unanimement résolu, de lever la séance à 20 h 15.

Benoit Dicaire

Benoit Dicaire
Président du conseil d'administration

Mélanie Chaussé

Mélanie Chaussé
Secrétaire d'assemblée